



## Zippo Easy Spark Tinder

### Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 06/03/2023

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Zippo Easy Spark Tinder

### 1.2. Usage prévu du produit

Produit de consommation;

### 1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Zippo Manufacturing Company

33 Barbour Street

Bradford, PA 16701, USA

Tél : +1 814 368 2700

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas : VelocityEHS

d'urgence (800)255-3924 (Amérique du Nord)

+1 (813) 248-0585 (International)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Non classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-USA./CA

Aucun étiquetage applicable conformément au règlement 29 CFR 1910.1200 et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

| Nom                                        | Synonymes                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Identificateur du produit | % *  | Classification des composants selon le SGH |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------|--------------------------------------------|
| Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure | Cire de paraffine/vapeur de cire de paraffine/cire, paraffine/cire, paraffine synthétique/paraffine/cires de paraffine/cires de paraffine et cires d'hydrocarbure/PARAFFINE/cire synthétique/hydrocarbure saturé solide/cires d'hydrocarbure/cire/CIRE SYNTHÉTIQUE/n-paraffines/cire de pétrole/paraffine | (N° CAS) 8002-74-2        | > 50 | Non classifié                              |

Texte complet des phrases H : voir la section 16

\*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des mesures de premiers soins

**Généralités :** Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Inhalation:** Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. En cas de brûlures thermiques, rincer immédiatement à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Consulter un médecin pour toute brûlure thermique.

**Ingestion:** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Généralités :** Ne devrait pas présenter un danger important dans les conditions d'utilisation normales prévues. Le contact avec la cire chaude peut causer des brûlures thermiques.

**Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau:** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée. Le contact avec la cire chaude peut causer des brûlures thermiques.

**Contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec la cire chaude peut causer des brûlures thermiques.

**Ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés :** Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse antialcool ou produit chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Non considéré comme inflammable, mais brûlera à des températures élevées.

**Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie :** Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie :** Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Fumée.

### 5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales:** Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la fumée ou la poussière.

#### 6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

**Équipement de protection:** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence :** Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection :** Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

**Procédures d'urgence :** À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger le public, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

---

### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement:** Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Récupérer le produit à l'aide d'un aspirateur, d'une pelle ou d'un balai. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Si fondu : laisser le liquide se solidifier avant de le retirer. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

### SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la fumée ou la poussière. Lavez-vous les mains et autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et lorsque vous quittez le travail.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques :** Respecter la réglementation applicable.

**Conditions d'entreposage :** Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de consommation;

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

| Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure (8002-74-2) |                 |                               |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| ACGIH É.-U                                             | ACGIH OEL TWA   | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| NIOSH É.-U                                             | NIOSH REL (TWA) | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Alberta                                                | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Colombie-Britannique                                   | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Manitoba                                               | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Nouveau-Brunswick                                      | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Terre-Neuve-et-Labrador                                | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Nouvelle-Écosse                                        | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Nunavut                                                | OEL STEL        | 4 mg/m <sup>3</sup>           |
| Nunavut                                                | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup>           |
| Territoires du Nord-Ouest                              | OEL STEL        | 4 mg/m <sup>3</sup>           |
| Territoires du Nord-Ouest                              | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup>           |
| Ontario                                                | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Île-du-Prince-Édouard                                  | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Québec                                                 | VEMP (OEL TWA)  | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Saskatchewan                                           | OEL STEL        | 4 mg/m <sup>3</sup>           |
| Saskatchewan                                           | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup>           |
| Yukon                                                  | OEL STEL        | 6 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |
| Yukon                                                  | OEL TWA         | 2 mg/m <sup>3</sup> (vapeurs) |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

**Équipement de protection individuel :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes ou lunettes de protection.



Vêtements



protection Lunettes ou lunettes



**Matières des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection oculaire et du visage:** Lunettes de protection contre les produits chimiques avec écrans latéraux.

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

**Protection contre le danger thermique :** Si la matière est chaude, porter des gants de protection résistant à la chaleur.

**Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
| État physique                         | : Solide                                      |
| Aspect                                | : Whitish                                     |
| Odeur                                 | : Caractéristique                             |
| Seuil olfactif                        | : Aucune donnée disponible                    |
| pH                                    | : Aucune donnée disponible                    |
| Taux d'évaporation                    | : Aucune donnée disponible                    |
| Point de fusion                       | : 52 à 54 °C (125,6 à 129,2 °F)               |
| Point de congélation                  | : 52 à 54 °C (125,6 à 129,2 °F)               |
| Point d'ébullition                    | : > 315 °C (599 °F)                           |
| Point d'éclair                        | : 220 °C (428 °F)                             |
| Température d'auto-inflammation       | : 180 °C (356 °F)                             |
| Température de décomposition          | : Aucune donnée disponible                    |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Aucune donnée disponible                    |
| Limite inférieure d'inflammabilité    | : Aucune donnée disponible                    |
| Limite supérieure d'inflammabilité    | : Aucune donnée disponible                    |
| Pression de vapeur                    | : Aucune donnée disponible                    |
| Densité de vapeur relative à 20 °C    | : Aucune donnée disponible                    |
| Densité relative                      | : Aucune donnée disponible                    |
| Densité                               | : $\approx 0,9 \text{ g/cm}^3$ (7 511 lb/gal) |
| Gravité spécifique                    | : Aucune donnée disponible                    |
| Solubilité                            | : Eau : < 0,1 g/l à 20 °C (68 °F)             |
| Coefficient de partage: N-octanol/eau | : Aucune donnée disponible                    |
| Viscosité                             | : Aucune donnée disponible                    |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité :

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir la section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

Produits possibles de la décomposition thermique: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Fumée.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë (Orale) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (Cutanée) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (Inhalation) :** Non classifié

### Données DL50 et CL50 :

Pas d'informations supplémentaires disponibles

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classifié

**Lésions/irritations oculaires :** Non classifié

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classifié

**Mutagenicité sur les cellules germinales :** Non classifié

**Cancérogénicité :** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classifié

**Toxicité pour la reproduction :** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non classifié

**Danger par aspiration :** Non classifié

**Symptômes/blessures après l'inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée. Le contact avec la cire chaude peut causer des brûlures thermiques.

**Symptômes / blessures après le contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec la cire chaude peut causer des brûlures thermiques.

**Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :**

### 11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

**Données LD50 et LC50 :**

| Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure (8002-74-2) |               |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| DL50 orale, rat                                        | > 5 000 mg/kg |
| LD50 cutanée, lapin                                    | > 3 600 mg/kg |

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écologie: Généralités:** Non classifié.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Zippo Easy Spark Tinder      |              |
|------------------------------|--------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établie. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Zippo Easy Spark Tinder      |              |
|------------------------------|--------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établie. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 12.5. Autres effets nocifs

**Autres informations:** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets :** Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Écologie – Déchets:** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

### 14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Non réglementé pour le transport

### 14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Non réglementé pour le transport

### 14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Non réglementé pour le transport

### 14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

# Zippo Easy Spark Tinder

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements », et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

##### Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure (8002-74-2)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif

#### 15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

##### Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure (8002-74-2)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

#### 15.3. Réglementation canadienne

##### Cires de paraffine et cires d'hydrocarbure (8002-74-2)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 06/03/2023

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH:

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)